



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2676
16 avril 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT SOIXANTE-SEIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 16 avril 1986, à 11 heures

<u>Président</u> :	M. de KEMOULARIA	(France)
<u>Membres</u> :	Australie	M. WOOLCOTT
	Bulgarie	M. GARVALOV
	Chine	M. LI Luye
	Congo	M. BALE
	Danemark	M. BIERRING
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
	Ghana	M. DUMEVI
	Madagascar	M. RAKOTONDRAMBOA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
	Thaïlande	M. KASEMSRI
	Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. DUBININ
	Venezuela	M. AGUILAR

UN LIBRARY
APR 17 1986
UN/SA COLLECTION

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à midi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17991)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17992)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17993)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'OMAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17994)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite également le représentant de la République arabe syrienne à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de Cuba, de l'Inde, de la Mongolie, de l'Oman, de la Pologne, du Qatar, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, du Yémen démocratique et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil; M. Djoudi (Algérie), M. Ouedraogo (Burkina Faso), M. Velazco San Jose (Cuba), Mlle Kunadi (Inde), M. Nyamdo (Mongolie), M. Al-Ansi (Oman), M. Noworyta (Pologne), M. Al-Kawari (Qatar), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Maksinov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Sekulic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, de la Hongrie, du Pakistan, de la Tchécoslovaquie et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Endreffy (Hongrie), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Cesar (Tchécoslovaquie) et M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point de l'ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/17999, lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies et S/18000, lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que représentant de la France, je désire faire une observation. Il a été tenu hier, au cours du débat, un propos que ma délégation tient pour inadmissible, propos que j'ai voulu vérifier après la séance et selon lequel les dirigeants américains seraient "les héritiers légitimes de la clique hitlérienne". En tant que représentant de la France, pays qui a été l'un des plus éprouvés par la barbarie nazie, je tiens à dire au contraire notre reconnaissance à la grande démocratie américaine qui, en contribuant pour sa part à briser cette barbarie, a permis à mon pays de reconquérir la liberté et la dignité.

Je reprends mes fonctions de président.

Le premier orateur est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations de la délégation algérienne à l'occasion de votre accession à la présidence de ce conseil pour le mois d'avril et vous souhaiter plein succès dans votre tâche. Je voudrais également exprimer notre appréciation à votre prédécesseur, S. Exc. M. Ole Bierring, du Danemark, pour la manière dont il a dirigé les travaux de cet organe pendant le mois écoulé.

Une fois de plus, et en l'espace de quelques semaines, la Libye a subi une atteinte injustifiable à sa souveraineté et à son indépendance nationales. L'importance des pertes humaines et l'étendue des dommages qui en ont résulté sont révélatrices de la gravité particulière de l'intervention armée dont la Libye a été ainsi victime. L'ampleur des moyens mis en oeuvre et l'envergure des dispositifs militaires mobilisés à cette fin, en Méditerranée et au-delà, sont démonstratives d'une agression préméditée. Comme telle, elle intervient non pas comme tente de le faire croire une argumentation laborieuse, comme un exercice du droit à la légitime défense reconnu par la Charte des Nations Unies, mais bien comme un recours prohibé, et à ce titre inadmissible, à la force. L'Article 51 en effet fixe les limites exactes de l'exception à l'interdiction du recours à la force dans le cadre de l'exercice du droit à la légitime défense qui, en l'occurrence, ne peut être invoqué en l'absence d'un acte d'agression qui serait le fait de la Libye.

Au surplus, cette même disposition de la Charte prescrit la suspension d'un tel droit dès lors que le Conseil de sécurité est saisi de la situation. Par conséquent, les Etats-Unis, en vertu de cet article, et plus particulièrement en raison de leur qualité de membre permanent de cet organe, avaient le devoir premier de ne rien entreprendre qui puisse gêner ou ruiner les efforts du Conseil qui, saisi de la question de la situation en Méditerranée centrale, n'avait pas achevé ses débats sur la question.

A l'occasion de ces débats précisément, l'Algérie en avait appelé au Conseil pour qu'il mette en oeuvre les mesures de nature à prévenir le renouvellement des actions militaires dirigées contre la Libye.

L'Algérie avait également tenu, en même temps qu'elle réaffirmait sa solidarité avec le peuple libyen frère dans la préservation de ses acquis, à préconiser la retenue face à la montée des dangers dont elle mesurait les implications désastreuses pour la stabilité régionale comme pour la paix et la sécurité internationales.

M. Djoudi (Algérie)

Par cette nouvelle agression, c'est la Libye qui était encore une fois visée, mais c'est tout le Maghreb qui est plus sûrement atteint. Atteint dans sa stabilité, mais surtout adversement surpris dans ses patients efforts de construction d'un ensemble régional harmonieux marqué par la consécration de la plénitude des droits des peuples qui le composent et soucieux d'établir avec les autres pays riverains de la Méditerranée des rapports de dialogue, d'entente et de coopération.

Il est dès lors surprenant que, parmi les partenaires traditionnels du Maghreb en Méditerranée et ailleurs, certains n'aient su ni comprendre cet effort, ni favoriser l'instauration d'un climat favorable à son aboutissement, ni choisir la modération et la retenue nécessaires à la sauvegarde et au renforcement d'une entreprise maghrébine dont le succès ne pouvait, à l'évidence, que concourir à restaurer durablement la confiance dans l'intérêt bien compris du Maghreb et de ses partenaires.

Il est en même temps préoccupant d'observer que les actions militaires menées par les Etats-Unis contre la Libye ont été préparées avec le consentement de certains de leurs alliés et avec la participation déclarée d'un autre membre permanent du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni. Cet activisme soudain a de quoi surprendre quand il intervient en contraste avec un lourd passif, face aux exigences du règlement de la crise du Moyen-Orient.

Ce sont en effet les prolongements imprévisibles et incontrôlables de ce conflit qui ont fini par atteindre l'Europe.

M. Djoudi (Algérie)

Dans son déferlement, le phénomène de la violence au travers d'actes terroristes répréhensibles a provoqué la perte de vies innocentes dont nul ne saurait s'accommoder.

En même temps, à travers une exploitation passionnelle fondée sur l'amalgame, l'on tente d'ancrer dans les esprits une identification abusive du terrorisme avec la lutte des peuples pour la libération de leur propre territoire, alors même que des actes avérés de terrorisme d'Etat rencontrent une approbation ou un silence complaisant de la part de certaines puissances.

Ainsi, l'agression sioniste contre la Tunisie, qui a étendu au sol maghrébin la terreur imposée au Moyen-Orient, est venue constituer tout à la fois un précédent et un développement périlleux sans que sa nature et sa portée terroristes aient été appréhendées et encore moins condamnées comme telles par ceux-là mêmes qui affirment ériger l'éradication du terrorisme en objectif essentiel de leur action.

De la même manière, on ne peut prétendre affronter le terrorisme international et se fourvoyer dans des interventions militaires particulièrement dommageables pour la légalité et l'ordre internationaux - interventions qui comptent déjà parmi leurs premières victimes la crédibilité même du système des Nations Unies et, singulièrement, celle de cet organe. C'est donc bien le lieu de dire qu'il y a bien plus d'honneur dans la promotion résolue d'une résorption juste et définitive des tensions dans leurs dimensions originelles et récentes qu'il n'y a de sens à poursuivre une politique de confrontation aux conséquences désastreuses.

Une telle attitude, par nature périlleuse pour la paix et la sécurité internationales, ne peut qu'inevitablement entretenir l'engrenage de la violence et encourager durablement la logique de l'escalade militaire.

C'est là la conviction du Mouvement des pays non alignés qui, réunis hier en session ministérielle d'urgence à New Delhi, a exigé des Etats-Unis qu'ils mettent fin immédiatement à leurs opérations militaires et attend du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures urgentes afin de condamner ces actes d'agression et d'empêcher leur répétition. Dès lors, il appartient à ce conseil non seulement d'exercer sa compétence, mais aussi de préserver sa légitimité par l'adoption d'une position claire et déterminée qui rendrait justice à la Libye et éliminerait les menaces persistantes qui pèsent sur ce pays.

M. Djoudi (Algérie)

L'Algérie, dont le peuple communitaire pleinement avec le peuple libyen frère dans cette dure épreuve, voudrait, en cette occasion, réaffirmer son ferme attachement à la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Libye. Elle appelle le Conseil de sécurité à s'imprégner de la dimension du défi qui lui est posé et à rétablir la confiance investie en lui par la communauté internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SEKULIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je suis certain que votre compétence reconnue, votre sagesse et votre connaissance des affaires mondiales contribueront considérablement au succès de nos délibérations.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur Ole Bierring, du Danemark, pour la compétence avec laquelle il a guidé les travaux du Conseil au mois de mars.

La force a été employée à nouveau, et de façon flagrante, en Méditerranée, contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne, pays indépendant et non aligné. Des avions militaires américains ont semé la mort et la ruine. Un acte d'agression a été commis et de nombreux innocents, hommes, femmes et enfants, ont perdu la vie.

Malgré de nombreux appels à la cessation de l'étalage ou de l'emploi de la force et de nombreuses mises en garde à cet égard, les normes généralement admises de comportement entre les Etats ont été remplacées par le droit du plus fort de perpétuer la violence et l'agression. Rien ne peut justifier l'emploi de la force, car il n'a jamais été ni ne saurait jamais devenir un moyen de régler les problèmes.

La Yougoslavie, de même que les autres pays non alignés, a toujours souligné qu'il doit être mis fin aux activités militaires des puissances étrangères en Méditerranée et qu'il est illusoire de croire qu'elles peuvent être gérées ou contrôlées. En septembre 1984, lors de la Conférence ministérielle de La Valette, à Malte, les membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés ont invité les pays européens méditerranéens et non méditerranéens à respecter strictement le

M. Sekulic (Yougoslavie)

principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, et les ont invités à ne pas utiliser leurs armes, forces, bases ou installations militaires contre des pays méditerranéens non alignés. Cela est également stipulé dans l'Acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est une obligation qui incombe à tous les signataires de l'Acte final.

C'est au moment précis où les ministres des affaires étrangères des pays non alignés étaient réunis à New Delhi, en Inde, afin d'apporter une nouvelle contribution à la paix et à la coopération, que les Etats-Unis d'Amérique ont exécuté une opération militaire contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales des relations internationales. Les appels à la raison, à la paix, à la sécurité, à la stabilité, dans la meilleure tradition de la politique de non-alignement, ont été ignorés.

La présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, dans une déclaration en date du 27 février dernier, a mis l'accent sur l'évolution dangereuse de la situation en Méditerranée et a souligné que l'étalage et l'emploi de la force militaire étaient inadmissibles, et elle a également énoncé les principes et les moyens sur lesquels doivent s'étayer la paix, la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne.

Le 25 mars, à la suite d'une dangereuse aggravation de la situation marquée par des attaques armées agressives lancées par la VIe flotte des Etats-Unis contre des cibles libyennes et le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne, la présidence de la Yougoslavie a exprimé la très profonde préoccupation que lui inspiraient de tels actes, et elle les a condamnés et exigé la cessation immédiate des opérations militaires. A cette occasion, la présidence a estimé que ces événements ne faisaient que confirmer à nouveau que la région méditerranéenne, en raison de l'accumulation des forces militaires et de l'absence de solutions à la situation critique dans la région, était devenue un nouveau et dangereux foyer de crise dans le monde.

C'est pourquoi la présidence a souligné l'urgente nécessité pour la communauté internationale dans son ensemble, et pour le Conseil de sécurité des Nations Unies en particulier, de prendre des mesures immédiates pour empêcher le déclenchement d'un conflit de grande envergure, pour assurer le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne et pour aboutir à une solution pacifique, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et à la politique du non-alignement.

M. Sekulic (Yougoslavie)

Lors d'une réunion d'urgence tenue hier, le 15 avril, la présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie a examiné la situation qui règne actuellement en Méditerranée du fait de l'attaque armée lancée par les Etats-Unis contre la Libye. La présidence a publié une déclaration où il est dit, entre autres :

"La présidence de la Yougoslavie condamne de la façon la plus ferme cette attaque armée perpétrée par les Etats-Unis d'Amérique contre la Jamahiriya arabe libyenne et souligne que cette violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays indépendant et non aligné met gravement en danger la sécurité, la stabilité et la paix dans la région et au-delà. Une telle évolution de la situation a suscité une profonde inquiétude en Yougoslavie.

La situation créée par ces attaques armées a provoqué la plus grande préoccupation et la condamnation de la communauté internationale. La politique de force et l'intervention militaire dans les relations internationales ne peuvent constituer le moyen de résoudre quelque problème international que ce soit. Une telle politique contrevient directement à la Charte des Nations Unies.

M. Sekulic (Yougoslavie)

La présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie souligne le besoin urgent de voir cesser les opérations militaires agressives des Etats-Unis d'Amérique, et invite la communauté internationale - en particulier le Mouvement des pays non alignés, les Nations Unies et le Conseil de sécurité - à prendre des mesures pour restaurer la paix et la stabilité dans la région, qui soient conformes au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne.

La présidence de la République socialiste fédérative de Yougoslavie espère que la sagesse politique et le sens des responsabilités primeront chez les auteurs de cette action militaire en vue d'éviter toute extension et toute prolongation de l'intervention, de sauvegarder la paix et la sécurité dans cette partie du monde et de prévenir une détérioration générale de la situation internationale.

De nombreux cimetières bornent la voie de la force et l'évolution de l'armement moderne. Si cela devait continuer, l'indépendance et la souveraineté des peuples pourraient bien elles aussi être enterrées à un moment ou à un autre.

La communauté internationale, les Nations Unies et le Conseil de sécurité, guidés par l'expérience et les devoirs stipulés dans la Charte des Nations Unies, doivent être en mesure de prévenir une telle évolution. Sinon, nous nous engageons sur une voie qui ne peut que conduire à l'anarchie dans les relations internationales, à la plus grande instabilité, à une situation où les armes l'emporteront sur la raison et au danger très réel de voir la conflagration s'étendre davantage."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous saluer à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès dans la direction de nos travaux pour le mois d'avril.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Vous connaissant pour avoir collaboré avec vous ici même, je sais que le Conseil a en vous un président doté de toute l'expérience et de toute l'autorité nécessaires.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Bierring, Représentant permanent du Danemark, pour sa présidence du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité est à nouveau saisi de la situation créée ces jours-ci en Méditerranée centrale, et qui suscite à juste titre de graves inquiétudes dans la communauté internationale. Malgré la condamnation résolue du Conseil de sécurité dont a fait l'objet l'acte d'agression perpétré par les Etats-Unis contre la Libye dans la nuit du 24 au 25 mars, le Gouvernement américain poursuivant une politique d'aggravation de la situation internationale s'est livré à un nouvel acte d'agression ouverte contre la Libye, Etat souverain et non aligné. Cet acte de banditisme, commis par l'aviation américaine qui est partie des bases américaines en Grande-Bretagne, a fait de nombreuses victimes parmi la population pacifique et causé d'énormes dommages aux installations civiles. L'ampleur et la cruauté de cette attaque témoignent d'un mépris total pour la communauté internationale et représentent un défi manifeste lancé à l'ensemble de la communauté internationale ainsi qu'une violation des normes reconnues du droit international et des obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Qui plus est, les Etats-Unis menacent aujourd'hui la Libye de nouveaux actes d'agression au cas où le Gouvernement américain "jugerait cela nécessaire".

Ces nouveaux actes d'agression contre la Libye ont été, on le sait, précédés d'une série de provocations de la part des Etats-Unis. Ainsi, au cours de la seule année 1986, cinq exercices de manoeuvres de grande ampleur se sont déroulés au large des côtes libyennes avec la participation de dizaines de bâtiments de guerre américains et de centaines d'avions. En cinq ans, les Etats-Unis ont mené 18 manoeuvres militaires au large de la Libye. Ainsi, après ses flagrantes attaques verbales intolérables contre la Libye et ses dirigeants, après ses actes de provocation caractérisés contre cet Etat souverain et non aligné, Washington est maintenant passé à l'agression pure et simple.

L'objectif de cette nouvelle agression américaine est d'intimider le peuple libyen et de montrer aux autres peuples que le Gouvernement américain actuel n'hésitera pas à employer la force militaire pour réaliser ses projets d'hégémonie

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

politique. Les impérialistes américains ont commis ce nouveau crime à une période cruciale de l'histoire, au moment même où les peuples du monde nourrissent de grands espoirs - nés de la rencontre de Genève - en ce qui concerne l'amélioration des relations internationales. On ne peut que s'inquiéter gravement de ces actes prémédités perpétrés par les Etats-Unis, dont le but est de détériorer les relations internationales et dont les conséquences sont imprévisibles. Nous avons déjà fait connaître le 27 mars nos vues au Conseil de sécurité sur cette attitude américaine. Aujourd'hui nous voudrions souligner que les événements intervenus en Méditerranée ne font que confirmer de façon éclatante l'une des conclusions du XXVIIe Congrès du PC de l'Union soviétique, selon laquelle "l'impérialisme ne veut pas s'accommoder des réalités politiques du monde contemporain. Au mépris de la volonté des peuples souverains, il s'efforce de priver ceux-ci du droit de choisir leur système de développement et porte atteinte à leur sécurité. C'est là la cause principale de l'apparition des conflits dans diverses régions du monde". Quoi que fassent les représentants américains pour justifier leur gangstérisme international en renvoyant à la Charte des Nations Unies, les faits témoignent sans conteste que le "nouveau globalisme" est une politique empreinte de mépris pour les normes universelles du droit international, une politique qui porte atteinte à la souveraineté des Etats, une tentative désespérée de priver les peuples du droit de décider à leur guise de leur avenir. Toutes références aux Articles 2 et 51 de la Charte des Nations Unies sont hors de propos. Rappelons aujourd'hui que ces mêmes articles ont été invoqués pour justifier l'intervention contre le peuple sans défense de Grenade, la guerre non déclarée contre le Nicaragua, l'intervention militaire au Liban et dans d'autres régions de la planète.

Comme cela a été dit à juste titre lors des séances du Conseil de sécurité, l'accroissement de la tension en Méditerranée centrale, les menaces d'action violente proférées contre les petits pays dont la politique d'indépendance ne convient pas à Washington, représentent une grave menace non seulement pour la situation en Méditerranée mais aussi pour la paix et la sécurité dans le monde entier.

C'est ce dont témoigne la déclaration du Gouvernement soviétique présentée par l'ambassadeur Dubinin. On y souligne que le Gouvernement américain, en dépit du bon sens et au mépris des réalités du monde d'aujourd'hui, joue avec le feu. Il doit être clair qu'au siècle nucléaire tous les problèmes dans les relations entre les Etats doivent être réglés par des moyens politiques.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

A la question légitime de savoir ce que l'on peut et doit faire à propos de la situation extrêmement explosive en Méditerranée, M. M. S. Gorbatchev a répondu de manière concrète et constructive dans son intervention du 26 mars, qui contient des propositions de l'Union soviétique propres à permettre l'instauration d'un climat de détente en Méditerranée et à faire de cette région une zone de stabilité, de paix et de coopération. Et c'est ce que permettrait la convocation de la conférence représentative proposée. Sa volonté d'engager immédiatement des pourparlers en vue du retrait mutuel et simultané des flottes soviétique et américaine de la Méditerranée est un autre exemple de l'attitude responsable et réaliste adoptée par l'Union soviétique.

Cependant, la réponse de Washington à cette proposition a également été négative. En effet, les Etats-Unis ont maintenant pris l'habitude de brandir le gourdin pour imposer leur ordre par la force.

La RSS d'Ukraine condamne énergiquement l'acte de piraterie perpétré par les Etats-Unis contre la Libye. Nous adressons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes libyennes et autres des bombardements américains.

Nous exprimons à nouveau notre solidarité avec le peuple libyen qui, face aux menées impérialistes, défend son droit à la liberté et à l'indépendance.

Dans les conditions actuelles, le Conseil de sécurité doit condamner de la façon la plus énergique les actes d'agression commis contre la Libye et exiger qu'ils cessent.

Il faut mettre un terme à la pratique impérialiste des attaques "préventives". Il est temps de bannir de la pratique internationale les pressions violentes et les menaces du recours à la force. La communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures énergiques et, partant, s'acquitte de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous traitons d'une question extrêmement grave, mais j'aimerais tout de même prendre le temps de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir, vous l'éminent Représentant permanent de la France, présider le Conseil en cette heure d'anxiété internationale. Votre habileté politique alliée à votre objectivité, à votre logique bien française et à votre bonne humeur feront, nous en sommes certains, que vous guiderez au mieux nos délibérations.

M. Woolcott (Australie)

Je n'étais pas à New York à ce moment-là, mais ma délégation et d'autres représentants m'ont dit avec quelle habileté et quelle impartialité l'ambassadeur du Danemark a assumé la présidence du Conseil de sécurité le mois dernier. Je tiens à dire que la délégation australienne lui est sincèrement reconnaissante de ses efforts.

Aujourd'hui, la délégation australienne a tout particulièrement à l'esprit la responsabilité première qui incombe au Conseil de sécurité : maintenir la paix et la sécurité internationales. En ce moment, le monde a les yeux fixés sur le Conseil et chacun attend de lui qu'il prenne des mesures positives pour arriver au règlement pacifique du problème dont nous sommes saisis. Il nous appartient de relever ce défi.

Au fur et à mesure que la tension montait en Méditerranée centrale, l'Australie n'a cessé de conseiller la modération. Par principe, l'Australie rejette toutes les tentatives faites pour résoudre les différends entre nations par la violence, le terrorisme en particulier. C'est un principe qui a toujours guidé la délégation australienne dans sa façon d'aborder nombre des questions soumises au Conseil.

Comme M. Hawke, premier ministre australien, l'a dit le 15 avril, le Gouvernement australien regrette profondément ce conflit. Nous engageons vivement les deux parties à s'efforcer de régler pacifiquement leur différend.

Cela veut dire que le gouvernement du colonel Kadhafi doit absolument cesser d'exporter et d'appuyer les activités terroristes contre des civils et des objectifs civils, comme celles dirigées récemment contre des civils américains. Cela veut dire aussi que les Etats-Unis doivent s'abstenir de toute nouvelle opération militaire contre la Libye.

L'Australie considère l'adoption, par consensus, de la résolution 40/61 sur les mesures visant à prévenir le terrorisme international comme l'une des grandes réalisations de la quarantième session de l'Assemblée générale. Cette résolution condamne sans équivoque comme criminels tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs. La résolution, je le répète, a été adoptée par consensus et pourtant le terrorisme continue.

M. Woolcott (Australie)

Le Gouvernement australien convient que les preuves ne manquent pas qui montrent que la Libye est impliquée dans le terrorisme international et le commerce. Cette situation ne peut plus durer. Nous avons tous condamné les atrocités commises. Nous avons déploré la mort d'innocents et le fait que ces actes malfaisants empoisonnent les relations entre Etats. C'est dire que nous sommes prêts à oeuvrer avec l'ensemble des Membres de l'Organisation pour mettre un terme au terrorisme international.

Si l'on ne réussit pas à éliminer le terrorisme, l'avenir de la communauté internationale est bien sombre, lourd d'une violence croissante. Déjà, nous en sommes arrivés au point où les Etats-Unis se sont sentis obligés, face aux actes libyens, de recourir à l'action armée. D'autres menaces de recours à la violence émanant de divers milieux se sont ensuivies. Certains ont appelé aux armes alors que le monde devrait appeler à la médiation, à la négociation et à la conciliation, autrement dit au règlement pacifique. Si nous ne nous prononçons pas pour les moyens pacifiques, nous intensifierons autour de nous le cycle de la violence.

Ayant exposé la position générale du Gouvernement australien sur la question qui occupe le Conseil, j'aimerais en aborder certains autres aspects.

Jusqu'ici, nous avons entendu un nombre appréciable d'interventions dans ce débat. Certaines nous ont paru insuffisantes en ce sens qu'elles n'abordaient pas véritablement la question de savoir comment maîtriser et arrêter le conflit, et ce que le Conseil de sécurité peut faire à cette fin notamment.

Nous devons regarder vers l'avenir. Si nous ne voulons pas que nos travaux de cette semaine soient un total échec, un autre échange stérile sans résultat concret, il faut que tous - membres du Conseil et Membres des Nations Unies - nous nous employions activement et sans plus de retard, à nous acquitter de nos responsabilités pour éviter de nouvelles tensions et pour arriver à une conclusion constructive de nos débats.

M. Woolcott (Australie)

Comme nous le savons, le Conseil de sécurité a de larges pouvoirs en la matière au titre du Chapitre VI de la Charte. Je me réfère au paragraphe 2 de l'Article 33, aux termes duquel le Conseil peut inviter les parties à régler leurs différends par toute une série de moyens, à l'Article 34, aux termes duquel le Conseil peut enquêter sur tout différend, et au paragraphe 1 de l'Article 36, aux termes duquel le Conseil peut, à tout moment, recommander les procédures appropriées.

D'après les déclarations que nous avons entendues précédemment, il est clair que les membres du Conseil auront peut-être des difficultés à se mettre d'accord sur la nature particulière de ce différend. Mais il ne peut y avoir de désaccord, dans le cadre des dispositions des articles que je viens de citer, quant au fait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été compromis. Cela est précisément indiqué au paragraphe 1 de l'Article 36 où il est fait état d'un différend de la nature mentionnée à l'Article 33 "ou d'une situation analogue".

Le Conseil dispose aussi de toute une gamme de procédures pour réaliser ces objectifs qui méritent d'être examinées d'urgence en l'occurrence. En disant cela, ma délégation pense au rôle que le Secrétaire général pourrait jouer à cet égard, et l'Australie appuierait naturellement tout effort de ce type de la part du Secrétaire général.

J'ai maintenant l'intention de demander instamment au Conseil d'assumer ses responsabilités en la matière.

Je n'ai pas l'intention de faire des propositions fermes quant aux méthodes précises que le Conseil pourrait adopter, car l'examen de ces méthodes et la décision à prendre à leur sujet incombent aux membres du Conseil. Mais le Conseil doit agir de façon constructive, avec la coopération des parties, et je pourrais peut-être aider le Conseil en énumérant les diverses options suivantes : le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui est le sien, et j'ai toute confiance, monsieur le Président, en votre capacité d'exercer vos responsabilités au titre de la Charte pour canaliser les énergies du Conseil de façon constructive; les moyens de règlement pacifique des différends, qui sont indiqués à l'Article 33 de la Charte, méritent également d'être attentivement étudiés par le Conseil; et, enfin, je constate que les parties elles-mêmes pourraient mettre rapidement fin à ce différend en souscrivant à des engagements réels et fermes à l'égard du Conseil de sécurité quant à leur futur comportement et en les respectant strictement. Cela pourrait inclure, d'une part, l'engagement de respecter strictement et d'appliquer

M. Woolcott (Australie)

les dispositions de la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, qui condamne sans ambiguïté le terrorisme et demande à tous les Etats de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de terrorisme, d'y aider ou d'y participer. Cela pourrait également inclure, d'autre part, un engagement réciproque de s'abstenir de recourir à la force armée. Le Conseil pourrait examiner d'urgence la façon dont de tels engagements pourraient être souscrits par les parties au différend dont nous sommes actuellement saisis et par tous les Etats intéressés.

J'ai dit que le Gouvernement australien aimerait que le Conseil passe du stade du débat au stade de l'exercice effectif de ses responsabilités afin de favoriser un règlement pacifique, sur une base acceptable par les parties et par la communauté mondiale.

Je suggère, monsieur le Président, que vous décidiez de la tenue de consultations entre les Etats Membres à cette fin. Vous bénéficierez du plein appui et de l'entière coopération de la délégation australienne dans cet effort.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de ces hautes responsabilités. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, faire part de notre très grande estime à M. l'ambassadeur Bierring, Représentant permanent du Danemark, qui a assumé les fonctions de président du Conseil pendant le mois de mars.

Permettez-moi, monsieur le Président, de vous remercier et, par votre intermédiaire, de remercier les membres du Conseil pour m'avoir donné l'occasion d'exposer la position de la République démocratique allemande sur la question à l'examen.

L'aggravation de la situation en Méditerranée méridionale suscite une profonde préoccupation dans le monde entier. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande partagent entièrement ce souci.

La situation dans cette région est le résultat d'une agression armée perpétrée par la principale puissance impérialiste contre la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire.

M. Hucke (RDA)

Cette agression menace dangereusement la paix et la sécurité dans cette région et dans le monde entier. C'est pourquoi la demande de réunion urgente du Conseil de sécurité en vue d'examiner la situation et d'adopter les mesures appropriées pour rétablir la paix est entièrement justifiée et nécessaire. Il y a seulement deux semaines que le Conseil de sécurité a dû traiter de provocations militaires à l'encontre de la Libye. Au cours de ce débat, presque tous les représentants d'Etat ont demandé, sans ambiguïté, la cessation de ces provocations et le règlement de tous les différends par des moyens pacifiques.

Nous voyons maintenant que les Etats-Unis ont ignoré ces demandes justifiées. Aux premières heures de la journée du 15 avril, les avions militaires des Etats-Unis ont pénétré dans l'espace aérien libyen et bombardé les villes de Tripoli et de Benghazi.

Quels que soient les prétextes que le Gouvernement des Etats-Unis actuel puisse invoquer pour cette attaque criminelle, celle-ci ne peut aucunement être justifiée. Cet acte de terreur constitue une violation flagrante des normes les plus élémentaires de la coexistence pacifique des nations, une manifestation évidente de mépris à l'égard de la Charte des Nations Unies et un défi à l'opinion publique internationale. C'est bien plus qu'un acte de terrorisme d'Etat; c'est une agression.

Les raids aériens des Etats-Unis contre des villes libyennes tombent sous le coup de la définition de l'agression telle qu'elle est clairement énoncée dans la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est dit en effet à l'article 3 de cette définition :

"L'un quelconque des actes ci-après, qu'il y ait eu ou non déclaration de guerre, réunit ... les conditions d'un acte d'agression : - et je songe en particulier à l'alinéa b) -

Le bombardement, par les forces armées d'un Etat, du territoire d'un autre Etat, ou l'emploi de toutes armes par un Etat contre le territoire d'un autre Etat;"

Cet acte d'agression a fait un grand nombre de morts. Des biens ont été endommagés, y compris des biens appartenant à mon pays. La République démocratique allemande condamne de la façon la plus énergique le recours à la force militaire et manifeste sa profonde sympathie aux victimes innocentes de cette attaque criminelle.

M. Hücke (RDA)

La République démocratique allemande estime que cet acte d'agression contre la Libye ne doit pas être considéré comme un incident isolé. Il doit être placé dans le cadre des efforts tentés par les milieux impérialistes réactionnaires pour justifier leur politique de renforcement de leur puissance militaire, d'hégémonie mondiale et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats par l'accroissement des tensions internationales.

L'invasion de la Grenade, la politique de menace et de chantage contre l'héroïque peuple combattant du Nicaragua, les incursions perpétrées par les navires de guerre des Etats-Unis dans les eaux territoriales de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Bulgarie sont autant de maillons de toute une chaîne d'actes de provocation. Elles sont la manifestation de la politique de "globalisme" et de domination mondiale de la principale puissance impérialiste.

La poursuite des explosions nucléaires, les mesures visant à militariser l'espace extra-atmosphérique et les dernières attaques perpétrées contre la Libye illustrent bien le caractère aventuriste de cette politique.

La République démocratique allemande estime que face à cette dangereuse situation, tout doit être fait pour empêcher le renouvellement d'actes d'agression semblables, qui pourraient conduire à une escalade militaire. C'est dans cet esprit que le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique allemande a déclaré dans plusieurs communiqués que la situation actuelle exigeait de ceux qui en portent la responsabilité qu'ils fassent montre de sagesse politique et de prudence. Ce qui est le plus nécessaire, le plus urgent, ce ne sont pas des actes militaires irréfléchis mais bien la conversion de la Méditerranée en une zone de paix et de sécurité internationales stables.

C'est pourquoi la République démocratique allemande appuie pleinement les propositions présentées par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, le 26 mars dernier.

La République démocratique allemande se tient résolument du côté du peuple libyen. Nul ne doit porter atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance des Etats. Les peuples ne sauraient être intimidés par des actes de violence militaire du genre de ceux perpétrés par les Etats-Unis. Ils poursuivront avec succès leur lutte pour la paix et la sécurité, la liberté et la

M. Hucke (RDA)

souveraineté nationales et contre les attaques impérialistes. Chacun doit se laisser guider par le bon sens et le réalisme, y compris ceux qui sont à l'origine des derniers actes de piraterie commis contre la Libye.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de ses paroles aimables à mon égard.

Du fait de l'heure tardive et, avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais lever la séance. La prochaine séance consacrée à l'examen de cette question aura lieu à 15 h 30 cet après-midi.

La séance est levée à 12 h 55.